

ANNEXE 1

Plan Régional de l'Alimentation (Axe II du PRAANS)

FICHE DE CANDIDATURE

Intitulé du projet :

Structure porteuse du projet :

Statut juridique :

N° SIRET :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom du responsable juridique de la structure :

Fonction :

Coordonnateur du projet :

Nom et prénom	Fonction	Téléphone	Courriel

Résumé du projet (cible, actions et objectifs principaux, en **10 lignes maximum**) :

Thématique(s) du PNA associée(s) :

Public(s) cible(s) (qui et combien de personnes) :

Jeunes (préciser)	Professionnels (préciser)	Personnes incarcérées	Personnes démunies	Personnes à l'hôpital et/ou seniors	Grand public	Autres (préciser)

Pour les actions en établissement scolaire :

établissement(s) concerné(s) :

classe(s) concernée(s) :

nombre d'élèves concernés :

Périmètre géographique du projet :

national régional infra-régional

Durée du projet (en mois) :

Outils, livrables attendus :

Actions de valorisation du projet :

Désignation des partenaires impliqués et précisions sur leurs contributions :

Nom du partenaire	Statut juridique	Contributions (technique, financière, etc.)	
		Acquises (préciser)	Envisagées (préciser)

Le dossier de candidature doit impérativement comprendre :

- La présente **fiche de candidature** complétée selon le modèle fourni ([Annexe 1](#)) ;
- Une **lettre de demande de subvention**, adressée à la DAAF, datée et signée par le représentant légal de l'organisme habilité à engager la structure, reprenant l'objet de la demande, l'identité du porteur et le montant de l'aide demandée ;
- Une **présentation synthétique du projet** (5 feuilles recto verso maximum) détaillant le contexte, les objectifs et l'organisation de la gouvernance ;
- Le **tableau présentant le budget détaillé du projet** selon le modèle fourni ([Annexe 2](#)) ;
- Le **tableau de déclaration des aides** selon le modèle fourni ([Annexe 3](#)) ;
- Un **RIB** au format IBAN
- La délibération approuvant l'opération et son plan de financement **OU** la date prévue pour la délibération
- *Le cas échéant* : l'attestation de non récupération de TVA

Pour les associations, le dossier de candidature doit également comprendre :

- La composition du conseil d'administration et du bureau
- Le document CERFA n°12156*05 signé
- La copie des statuts de l'association tels que déposés à la Préfecture
- Le rapport d'activité de l'année n-1

Pièces facultatives :

- Des lettres d'engagement ou d'intérêt signées par les partenaires financiers du projet permettant de justifier de leur participation
- Tout élément explicatif (devis ou autre) relatif aux différents postes des dépenses prévisionnelles
- Tout élément complémentaire (visuel, plaquette...) de description du projet

Il est impératif de compléter intégralement les documents fournis et de joindre la totalité des pièces demandées pour que le dossier soit étudié.

Les candidats sont invités à prendre contact avec la DAAF en amont du dépôt de leur projet afin de s'assurer de sa recevabilité.

Tout dossier de candidature doit être déposé **avant le 31 mars 2018 par courriel et par courrier en 2 exemplaires papier** à la DAAF :

frederique.stein@agriculture.gouv.fr

DAAF de la Réunion - Antenne Sud
Service Alimentation (à l'attention de Frédérique STEIN)
1 Chemin de l'Irat
97410 Saint-Pierre